



La réussite éducative :

acteurs, démarches partenariales et principes

Le présent texte a pour objet, en s'appuyant sur des pratiques et des politiques éducatives existantes, d'éclairer le concept de réussite éducative, d'en préciser les principes fondateurs, les acteurs et leurs démarches de coopération.

Ce texte s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative, c'est-à-dire à tous les acteurs qui, à un titre ou à un autre, interviennent dans le champ de l'éducation et dans tous les temps de la vie de l'enfant ou du jeune dans et hors l'École. La République doit donner à tous les enfants, tous les jeunes, les moyens de s'intégrer pleinement dans la société, notamment à ceux qui, en fonction de leurs origines sociales ou de leur lieu de résidence, doivent faire face à des situations d'inégalité.

La réussite éducative est plus large et plus englobante que la seule réussite scolaire. Elle recouvre à la fois des principes et une dimension opérationnelle. En effet, elle se situe à la confluence de nombreuses expériences diverses et cumulées, de nature différente, se succédant dans le temps. Ces expériences humaines peuvent s'ignorer mais peuvent aussi se rencontrer et interagir.

La réussite éducative s'inscrit dans un mouvement déjà ancien. De nombreuses initiatives portent en elles ses principes et ses valeurs. La terminologie de réussite éducative apparaît de façon explicite dans la loi de cohésion sociale de 2005 qui met en place les Programmes de réussite éducative (PRE). La création en 2012 d'un ministère délégué à la réussite éducative est le dernier acte de cette évolution.

La réussite éducative se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant ou du jeune qui associe de façon intégrée les dimensions physique, sanitaire, sensible, relationnelle, affective, sociale, morale, culturelle, cognitive, intellectuelle. Elle se réfère aux valeurs, objectifs et engagements de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Dans une société laïque et démocratique, la réussite éducative tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire, considérant que les trois éléments se renforcent mutuellement. Elle vise à permettre à l'enfant ou au jeune d'être dans l'initiative, de faire preuve d'ouverture culturelle, de devenir un citoyen éclairé et agissant, de prendre des décisions en toute autonomie et de pouvoir, avec lucidité, se projeter et faire des choix le concernant.

La réussite éducative induit une approche inclusive et participative des démarches éducatives faites de bienveillance, d'accompagnement personnalisé, de valorisation des individus, de la primauté des réussites sur les échecs, de l'optimisation des potentialités, du respect des sensibilités et des personnalités, de recherche de formes de bien-être, du renforcement de l'estime de soi, de l'affirmation du principe d'éducabilité selon lequel tout individu est doué de progrès.

I. Les acteurs de la réussite éducative

Les enfants, les jeunes, les élèves doivent selon leur âge, leur degré de maturité, leurs attentes, trouver aide, ressources et accompagnement auprès des acteurs de la réussite éducative. C'est en valorisant leur expression, leurs actions, leurs engagements et en soulignant leurs potentialités, que les enfants ou les jeunes sont en mesure de concourir à leur propre réussite.

Les familles

L'accompagnement d'un enfant ou d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication des familles qui restent leurs premières références et leurs soutiens quotidiens. La prise en compte des attentes des familles, et surtout de leur pouvoir d'agir, devient un levier de l'intervention.

L'École

L'École est le lieu de l'émancipation par le savoir, le lieu du développement de connaissances, de compétences et de culture. L'École a ses responsabilités et missions en termes d'éducation, d'apprentissage, de formation, de qualification et d'insertion professionnelle. Elle contribue à la réussite de chaque enfant ou de chaque jeune par son action éducative, son fonctionnement et la prise en compte de tous les autres aspects de la vie familiale et sociale.

Les acteurs publics et associatifs

L'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre des politiques publiques qui contribuent à la réussite éducative. Les acteurs associatifs interviennent sur les temps de loisirs et en partenariat avec l'École.

Ces diverses interventions permettent d'autres formes d'apprentissage et construisent des espaces de socialisation, d'engagement et d'exercice de la citoyenneté.

II. Le partenariat au service de la réussite éducative

Le partenariat dans le diagnostic comme dans les propositions construites à plusieurs sera plus efficace que les réalisations respectives des différents partenaires en raison de la cohérence éducative rendue ainsi possible.

Des démarches de coordination se sont développées. Elles visent à mettre en synergie les acteurs qui concourent à la réussite éducative des enfants ou des jeunes. Elles permettent à différents niveaux, la coproduction d'actions éducatives, une approche pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle des interventions et un pilotage coordonné.

Au sein des établissements scolaires du second degré, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), instance de réflexion, d'observation et de proposition, conçoit et met en œuvre la politique éducative du projet d'établissement.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les programmes de réussite éducative (PRE) ont développé depuis 2005 des actions mettant en œuvre les principes d'approche globale, de parcours personnalisé, d'association des familles, de pluridisciplinarité.

Les projets éducatifs locaux (PEL) visent à définir une stratégie d'accompagnement des enfants ou des jeunes à la fois dans et hors l'école, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux, institutionnels (Etat, collectivités locales, Caisses d'allocations familiales, etc.) et associatifs.

La loi sur la refondation de l'École prévoit le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Le PEDT est le cadre par lequel la communauté éducative contribue à la définition, l'organisation et la mise en œuvre, sur des valeurs et des finalités partagées, d'une politique éducative à l'échelle territoriale. Il prend en compte les différentes dimensions du développement de l'enfant ou du jeune et veille à ce que sa mise en œuvre s'inscrive dans une approche globale de ce développement. Le PEDT comprend alors l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants ou de tous les jeunes, à organiser la continuité éducative entre leur temps scolaire et les autres temps, à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs.

III. Les principes qui guident les acteurs de la réussite éducative

La réussite éducative est le fruit d'interactions vertueuses de toutes les dimensions constitutives de la vie et du développement de l'enfant ou du jeune. Elle s'appréhende de manière concertée et cohérente par tous les acteurs qui concourent à sa manifestation. À cette fin, les acteurs de la réussite éducative s'engagent sur les principes d'action suivants énoncés de façon non hiérarchisée :

- > Le caractère multidimensionnel de l'éducation est affirmé, ce qui conduit chacun des acteurs concernés à considérer sa place dans un ensemble, à affirmer sa singularité et à prendre en compte tous les autres partenaires.
- > L'ensemble des expériences de vie de l'enfant ou du jeune est à penser et à organiser en considérant que ces temps différents, cumulés et juxtaposés se répondent et ces interactions font sens. La pluralité d'expériences est à rechercher.
- > Les situations sociales, économiques et culturelles étant inégales, les acteurs de la réussite éducative se mobilisent plus particulièrement en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'attention et d'accompagnement.
- > L'adhésion et l'implication de l'enfant ou du jeune sont à rechercher en termes de compréhension des enjeux et de participation effective, renouvelée et diversifiée.
- > L'implication des familles est impérieuse et doit être recherchée de la façon la plus active possible. Elle nécessite une démarche volontariste en leur direction.
- > Un cadre partenarial doit être posé dans lequel sont reconnus la place, le rôle et l'utilité de chaque type d'acteurs. Ce cadre s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales. Le pilotage et ses modalités s'organisent localement en ayant à l'esprit le pragmatisme, la souplesse, l'adhésion des acteurs, le souci de l'efficacité, la capacité à réguler et à faire travailler ensemble tous les acteurs.
- > L'ouverture sur le monde est fondamentale dans le domaine social, économique, artistique, culturel, scientifique, technique, etc. Cette ouverture doit d'abord être vécue de façon sensible et incarnée mais également théorique.
- > La perception du territoire doit progressivement s'élargir afin d'offrir aux enfants ou aux jeunes une capacité de mobilité et d'accès à toutes les ressources nécessaires à leurs projets.
- > Une éthique de la responsabilité caractérise l'ensemble des démarches éducatives des acteurs de la réussite éducative. Elle a notamment pour conséquence la confidentialité des informations relatives aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

La réussite éducative requiert une approche globale de l'enfant ou du jeune qui se fonde sur un projet éducatif partagé.

La mobilisation et la mise en synergie des acteurs, des ressources, des actions autour de l'enfant, du jeune et de sa famille est un des moyens d'atteindre l'objectif de réussite éducative par un accompagnement fort, en leur donnant les clés pour s'intégrer pleinement dans la société.